

Faculté de droit



DROI1503 Droit naturel

[30h] 3 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Valérie Kokoszka (supplée Jacques Lenoble), Jacques Lenoble

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Cet enseignement s'adresse à des juristes en formation qui sont amenés à employer, dans les études comme dans la pratique, un nombre considérable de termes présentant des significations ou des connotations morales. Le cours devra introduire à l'identification des conceptions morales et à l'analyse des problèmes qu'elles posent.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le cours analyse les thématiques suivantes :

Définition de la problématique du droit naturel, en particulier face au positivisme juridique.

Étude de quelques grandes conceptions du droit naturel, en particulier depuis l'époque moderne.

La signification actuelle du droit naturel. Référence à quelques théories contemporaines. Analyse, parmi les sources dites "matérielles" du droit positif, de l'idée morale de justice sociale externe et de droits de l'homme.

L'enseignement magistral peut être, le cas échéant, complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.

Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

FILO11BA	Première année de bachelier en philosophie	(3 crédits)	Obligatoire
-----------------	--	-------------	-------------